La privatisation des démarches de cartes grises a conduit à des "fraudes massives", selon la Cour des comptes

D'après un rapport de l'institution, des "garages fictifs" ont permis d'immatriculer frauduleusement "près d'un million de véhicules".

Ses plus lues
56 commentaires

Franceinfo avec AFP
France Télévisions

Publié le 12/03/2026 09:40 | Mis à jour le 12/03/2026 09:22
Temps de lecture : 2min.

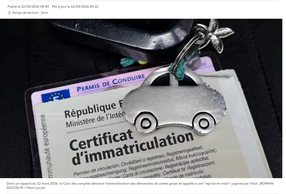

Dans un rapport de 2019, la Cour des comptes dénonce l'externalisation des démarches de cartes grises et appelle à une "reprise en main" urgente par l'Etat. (MONKO-DOUCOUN / Marie Lucas)

Un rapport de la Cour des comptes publié jeudi 12 mars dénonce l'externalisation des démarches de cartes grises. Il s'agit là d'une "dérive" qui a conduit à des "fraudes massives", selon l'institution, qui appelle à une "reprise en main" urgente par l'Etat. Selon le document, l'illustration "la plus disparate" vient de "garages fictifs qui ont permis l'immatriculation frauduleuse, selon une estimation qui irait que partielle, de près d'un million de véhicules" générant un manque à gagner de plus 550 millions d'euros pour l'Etat et les collectivités locales sur la seule période 2022-2024.

"Le plan Préfecture nouvelle génération (2017) a conduit à la fermeture des guichets de cartes grises et à la dématérialisation intégrale des démarches liées à l'immatriculation des véhicules", rappelle la Cour des comptes dans un communiqué. "Nuisiblement assuré par les agents des préfectures, l'enregistrement des opérations dans le système d'immatriculation des véhicules est depuis lors confié à plus de 30 000 opérateurs privés", relève le rapport.

> **"Cette large privatisation a ouvert des brèches qui ont permis à tout le spectre de la criminalité (de la petite délinquance au crime organisé) de pénétrer avec facilité dans ce système d'information."**
>
> La Cour des comptes
>
> **dans son rapport**

En outre, "l'Etat n'a pas suivahit mettre en place des contrôles en amont des enregistrements, afin de donner la priorité à une délivrance rapide des certificats d'immatriculation", poursuit l'instance. L'Etat tarde à réagir, déplore la Cour des comptes, et les premières mesures prises à partir du printemps 2025 "demeurent insuffisantes". Une "reprise en main par l'Etat" urgente est impérative, selon elle. L'institution appelle dans l'Etat à réduire "le facon drastique le nombre des acteurs privés habilités à accéder directement au système d'immatriculation des véhicules" pour lien terré à des "liers de confiance".

56 commentaires
Je partage

L'info à 18h30
Tous les soirs, recevez l'essentiel de l'actualité
Tous les jours
s'inscrire à la newsletter

Les mots-clés associés à cet article
Automobile | Eco / Conso | Fraude

Contenus sponsorisés

Découvrez l'application France Info

Toute l'info en direct et en continu, où et quand vous voulez :

- Sauvegardez vos articles à lire plus tard
- Recevez les alertes géoguidées sur ce qui vous intéresse

Télécharger l'application

toute l'actu dès 7h30
Votre adresse e-mail
s'inscrire
France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous adresser des newsletters. Pour exercer vos droits, contactez-nous.
Notre politique de confidentialité